

Info Marne

« Mieux vaut une grève qui dérange qu'un silence qui arrange »

SOMMAIRE (cliquez sur l'article)

Édito : Tout va très bien madame la Marquise ♪ pourtant il faut que l'on vous dise ♪... 1	1
Nouveau : L'application de l'UD CGT 51 est en ligne !	2
6 novembre : Retraités, salariés et précaires encore et toujours la cible du gouvernement ! ...	2
Marne : La préfecture en guerre contre les pauvres	2
Châlons-en-Champagne : Santé mentale - L'enfance sacrifiée	3
Mutuelle complémentaire : La santé au régime sec	3
Champagne : quand l'Europe blanchit les donneurs d'ordre	4
Bonne nouvelle : le report des congés en cas d'arrêt maladie durant une période de congés est un droit !	4
L'article de la semaine	4

Édito : Tout va très bien madame la Marquise ♪ pourtant il faut que l'on vous dise ♪...

Un gouvernement satellisé, SARKO en pleine santé et le Louvre cambriolé, mais à part ça tout va très bien ♪. C'est la situation actuelle d'une France qui continue d'attirer les regards perplexes de l'étranger. Et c'est aussi dans ce contexte que l'intersyndicale s'est réunie, afin de définir une position commune et adopter une déclaration unitaire. Les discussions ont porté sur trois points majeurs : la réforme des retraites, le budget gouvernemental et les mobilisations à venir.

Sur la réforme des retraites, la CGT a rappelé que le « bougé » annoncé par le gouvernement n'est qu'un décalage dans le temps (ce qu'a confirmé MACRON), laissant l'âge légal de départ à 64 ans. Elle souligne que seule l'option du blocage à 62 ans et 9 mois et 170 trimestres, aurait représenté une véritable avancée. Pour la CGT, la suspension décidée doit se transformer en blocage législatif, première étape vers une abrogation complète. Elle refuse de présenter cette suspension comme une victoire, préférant y voir un point d'appui pour la suite du combat syndical. Faut-il rappeler par ailleurs que les promesses politiques n'ont jamais suffi, François HOLLANDE, malgré ses promesses, n'a pas abrogé la réforme de 2010.

Les autres organisations ont adopté des positions plus nuancées :

- ▶ La CFDT considère la « suspension » comme une victoire et renvoie la question de l'abrogation à 2027, souhaitant préparer une conférence « travail/retraites » ouverte à un régime à points.
- ▶ FO partage la nécessité de viser l'abrogation et d'éviter le décalage, tout en participant à l'éventuelle future conférence.
- ▶ La CFE-CGC alerte sur la vigilance à maintenir, mais sans mandat de mobilisation.
- ▶ La CFTC parle d'une « belle victoire » et prône des « efforts partagés », tout en refusant de rejeter le budget en bloc.
- ▶ L'UNSA soutient des mobilisations sectorielles,
- ▶ La FSU et Solidaires appellent à renforcer la bataille budgétaire.

La CGT entend poursuivre la bataille sur tous les fronts : assurance chômage, franchises médicales, budgets publics. Elle appelle à élever la conscience et la combativité pour amplifier le rapport de force.

Les mobilisations du 6 novembre des retraités et la grève de la fonction publique en préparation marquent les prochaines étapes, aux côtés des luttes en cours, notamment dans l'énergie, pour construire une riposte unitaire.

L'Union Départementale CGT a déposé un préavis de grève intersyndical le 6 novembre pour l'ensemble des salariés de la Marne (voir le préavis). Il doit être relayé dans toutes les entreprises et établissements publics, permettant ainsi la mobilisation du plus grand nombre. En somme, tout ne va pas si bien, Madame la Marquise... mais notre détermination, elle, reste intacte !

Mario SANTIN, Secrétaire de l'Union Départementale CGT 51



24 octobre 2025
#123

Union Départementale
des syndicats CGT de la Marne

15, boulevard de la Paix
BP 11215

51058 Reims Cedex

Tél. 03 26 88 23 04

udcgt51@laposte.net

www.udcgt51.fr



Nouveau : *L'application de l'UD CGT 51 est en ligne !*

Une nouvelle application a été mise en ligne, il s'agit d'un outil permettant d'avoir sur votre smartphone l'ensemble des informations et communications de l'Union Départementale CGT de la Marne et d'autres accès utiles à vos démarches militantes.

Vous pouvez la télécharger en cherchant tout simplement dans le Store d'IOS ou d'Androïde :

« UD CGT 51 »



6 novembre : *Retraités, salariés et précaires encore et toujours la cible du gouvernement !*



Le projet de budget 2026 de S. LECORNU reprend les grandes lignes du projet BAYROU. Réduire les dépenses de l'État, faire peser les efforts sur les salariés et en particulier les retraités, poursuivre les cadeaux au patronat et aux ultra-riches.

Les retraités sont particulièrement visés pour atteindre les 30 milliards d'euros d'économies sur le budget 2026.

L'USR CGT 51 et l'UD CGT 51 appellent l'ensemble des retraités et salariés à se mobiliser massivement le 6 novembre 2025 pour exiger :

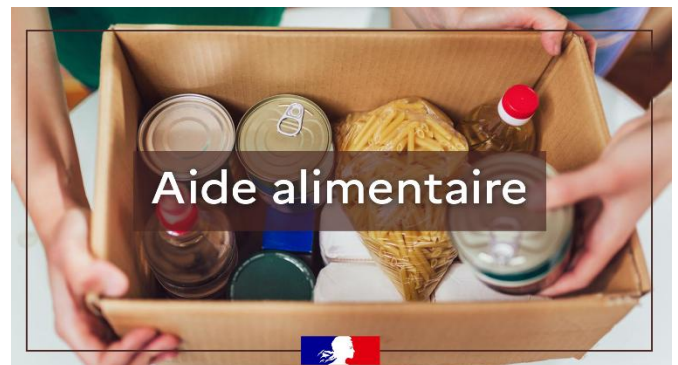
- ▶ La revalorisation de toutes les pensions de retraite, des salaires et des minima sociaux
- ▶ Le maintien de l'abattement fiscal de 10 % pour les retraités
- ▶ La revalorisation des prestations sociales au moins du niveau de l'inflation
- ▶ L'abandon du doublement des franchises médicales
- ▶ Le maintien et le développement des services publics sur tout le territoire
- ▶ L'abrogation de la réforme des retraites de 2023, le retour à la retraite à 60 ans.

[\(lire le tract CGT\)](#)

Les rassemblements du 6 novembre dans la Marne :

- ▶ **Reims** : 10 h – Maison des Syndicats
- ▶ **Châlons-en-Ch.** : 10 h - Maison des Syndicats
- ▶ **Épernay** : 10 h - Place Carnot
- ▶ **Vitry-le-François** : 16 h - place Giraud

Marne : *La préfecture en guerre contre les pauvres*



La préfecture de la Marne a décidé d'arrêter l'aide alimentaire fournie aux familles en hébergement d'urgence dans les hôtels du département, à compter du 20 octobre 2025.

Motif invoqué par la préfecture (visiblement peu au fait de l'explosion de la pauvreté dans le département) : la hausse des prises en charge liée à l'hébergement d'urgence des personnes sans domicile. Elle ajoute que la Marne s'aligne sur d'autres départements, histoire de ne pas rater l'alignement par le bas...

L'UD CGT 51 a fermement réagi contre cette nouvelle attaque à la dignité de ces personnes en grande précarité. Faire la guerre aux pauvres plutôt qu'à la pauvreté ne résoudra rien, bien au contraire, elle aggravera encore la situation de ces familles quasiment privées de tout à la veille de l'hiver.

Seule proposition de la préfecture, orienter les familles vers les associations caritatives déjà saturées, sans moyens humains et ce, sans aucune concertation. Un bel exercice de cynisme technocratique.

[\(Écouter Ghislain BRIDE, secrétaire général de la CGT Marne sur Ici Champagne Ardennes\)](#) [\(Lire le communiqué de presse de l'UD CGT 51 « Encore une attaque contre la dignité des plus précaires »\)](#) [\(lire l'article de l'Hebdo du vendredi\)](#)

Châlons-en-Champagne :

Santé mentale - L'enfance sacrifiée



Alors que l'état de santé mentale des jeunes ne cesse de se dégrader, la prise en charge psychiatrique des enfants et des adolescents est de plus en plus mise à mal, faute de moyens.

À l'EPSMM (Établissement Public de Santé Mentale de la Marne) de Châlons-en-Champagne, le constat est frappant : « On manque de personnel dans tous les secteurs. On manque de médecins, de psychologues, de psychomotriciens, d'infirmiers spécialisés, alors que les demandes de soins en pédopsychiatrie ne cessent d'augmenter, surtout depuis le COVID... Et la politique d'économies à l'œuvre à tous les étages, organisée par les tutelles, n'arrange rien » s'insurge Philippe BENMANOU, secrétaire de la CGT de l'EPSMM. [\(Lire l'article de France 3 Reims\)](#)

Le projet de budget 2026, qui prévoit plus de 7 milliards d'économie sur la santé, ne risque pas d'améliorer les choses, alors que la santé mentale

était hissée au rang de priorité nationale par le gouvernement BARNIER en 2025.

Le rapport du CESER Grand-Est (Conseil Économique et Social Régional) adopté en séance plénière le 9 octobre 2025, livre un tableau alarmant de la situation. Anxiété, dépressions, addictions d'un côté, augmentation de la consommation de médicaments psychotropes, délais de prise en charge trop longs, offre de soins insuffisante et inadaptée, déclin des pratiques d'accompagnement social et familial de l'autre...

Face à ce constat, la CGT revendique un accès gratuit et intégral aux soins psychologiques, des lieux d'écoute accessibles partout, une vraie politique de santé pour la jeunesse. [\(Lire le rapport du CESER Grand Est « santé mentale des jeunes : un défi et un enjeu majeurs pour l'avenir »\)](#)

Mutuelle complémentaire :

La santé au régime sec



La mise en place d'une mutuelle santé complémentaire pour les salariés de la fonction publique hospitalière (FPH) est reportée à janvier 2028. C'est le résultat des tergiversations des gouvernements successifs et surtout des arbitrages budgétaires défavorables.

Pourtant, en application de la loi de sécurisation de l'emploi du 14 juin 2013, la mutuelle obligatoire est généralisée dans les entreprises françaises depuis le 1^{er} janvier 2016.

Pour les agents de l'hôpital, le couperet est tombé lors du discours de politique générale de Sébastien LECORNU : l'instauration de la complémentaire santé est renvoyée, au mieux, en

janvier 2028, soit 12 ans après les salariés du secteur privé !

Les agents de la fonction publique hospitalière seront donc les derniers travailleurs du pays à ne pas bénéficier de la prise en charge employeur (à hauteur de 50 % minimum) d'une protection sociale complémentaire ! Chaque agent de la fonction publique hospitalière devra donc continuer à cotiser aux mutuelles existantes, sans aucune participation employeur.

La CGT dénonce ce traitement discriminatoire et revendique une sécurité sociale universelle à 100 % pour tous. ([Lire le tract de la Fédération de la Santé et de l'Action Sociale CGT](#))

Champagne : quand l'Europe blanchit les donneurs d'ordre



La directive européenne sur le devoir de vigilance adoptée en 2024 devait imposer des responsabilités claires aux multinationales, dont les maisons de champagne, comme LVMH ou Pernod-Ricard, face aux abus de la sous-traitance en cascade.

Mais à peine votée, elle est déjà vidée de sa substance. La commission européenne a présenté une version « simplifiée » de la directive, sous la pression des lobbies patronaux. Résultat, les grandes maisons échappent à toute contrainte, et les vignerons ne seront pas incités à renforcer la vigilance sur leurs prestataires de service. Pour la CGT champagne, il s'agit d'un recul dramatique dans une région où les abus liés à la sous-traitance, dans tous les travaux viticoles et notamment lors des vendanges, continuent de salir la filière. ([Voir le site de la CGT du champagne](#))

Bonne nouvelle : le report des congés en cas d'arrêt maladie durant une période de congés est un droit !

Dans un arrêt du 10 septembre 2025, la Cour de cassation a jugé qu'un salarié malade durant ses congés payés devait pouvoir reporter ses jours de repos, et ce, en application du droit européen.

En septembre 2023, le long combat de la CGT des Transports Urbains Rémois (les TUR) avait déjà abouti à une importante victoire conduisant le gouvernement à réécrire le Code du travail. ([Voir Info Marne n°31 du 22 septembre 2023](#)). Suite à cette jurisprudence, les salariés en arrêt maladie continuent à acquérir des jours de congés, qu'il leur est possible de reporter sur une période de quinze mois après la reprise du travail.

Cette disposition majeure est désormais complétée par le nouvel arrêt de la Cour de cassation du 10 septembre, qui fait suite à l'ouverture d'une procédure d'infraction à l'encontre de la France, ouverte en juin 2025 par la commission européenne. Si un salarié tombe malade pendant ses congés payés, les jours de congés coïncidant avec l'arrêt maladie ne seront plus considérés comme pris. Ces jours pourront être reportés et pris ultérieurement, dès lors que l'arrêt aura été transmis à l'employeur. Le salarié disposera d'une période de 15 mois pour les reporter.

La CGT se félicite de cette avancée sociale et appelle à son application immédiate et rétroactive. ([Lire le tract de la CGT](#))

L'article de la semaine :

Comment les riches plument l'État grâce à la dette

La dette publique creusée par les cadeaux aux plus riches et présentée comme une calamité par les gouvernements successifs, est un épouvantail pour justifier leurs politiques austéritaires, c'est aussi une bonne affaire pour les banques, assurances, et autres fonds de pensions, c'est-à-dire pour les plus riches... ([Lire l'article de l'Humanité du 22 octobre 2025](#))

